

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 octobre 2015 à 20h30**

**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 09
  - Présents : 6
  - Votants : 8
- procuration

**Date de la convocation :**  
08/10/15

**N° 1 – Tarif de l'affouage**

L'an deux mil quinze, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, *Maire*.

**Présents** Tous les membres, sauf

**Absents excusés** : Mme MORETTI a donné procuration à Mme BURGY – M. CHAPPELLE a donné procuration à M. BOUTTEMY

Mme S. BURGY a été nommée secrétaire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- fixent le prix de l'affouage 2015/2016 à 35.00 euros la portion à compter de l'année 2015
- autorisent le maire à émettre les titres correspondants.

**N° 2 – Dissolution du CCAS**

Le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale modifie par son article 79, l'article L123.4 du code de l'action sociale.

En conséquences, les centres communaux d'action sociale (CCAS) deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants, et qu'en conséquence le conseil municipal a la faculté de dissoudre ce comité, à compter du 31 décembre 2015.

Exposé entendu, le conseil municipal décide la dissolution du CCAS de la commune de CHOYE, inactif depuis de nombreuses années, à compter du 31 décembre 2015.

**N° 3 - Subvention**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une nouvelle demande de subvention pour un voyage scolaire pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire de MARNAY.

Comme il l'a été délibéré en date du 26 mars, une subvention est accordée à hauteur de 10 €, aux familles qui en feraient la demande, pour la réalisation de voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix « Pour » et 1 « Abstention »

- décide de l'octroi d'une aide financière de 10 € pour l'enfant scolarisé à l'école de MARNAY.
- Dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au compte 6574

**N° 4 – Question diverses**

- Le Maire informe le conseil municipal de la naissance de :

- Robin FOLIN, né le 07/10/15 et
- Raphaël PEREIRA né le 09/10/15

- Elections régionales : prévision du planning pour les torus de garde des 6 et 13 décembre 2015
- Infos sur la Communauté de communes : possibilité d'adhésion à une autre communauté de communes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessous mentionnés

Le Maire,